

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay
Séance du 10 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le 10 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

Présents : Romain ARPIN-PONT, Aurélie BONNET, Sylvie COCHONNAT, Max DESSUS, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Pierre-Yves GAY, Marie-Josèphe GRENIER (arrivée à 20h05), Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Jannick PEYRAVERNEY, Nathalie RANDON, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

Absents excusés : Jean-Pierre CHAPILLON (pouvoir à Jérôme VINCENT)

Madame Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré dix-sept conseillers présents en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Marie-Josèphe GRENIER rejoint l'assemblée à 20h05, soit dix-huit conseillers présents dès le deuxième point (II. Délégation du Conseil Municipal au Maire) inscrit à l'ordre du jour.

I. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2014

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

II. Délégation du Conseil Municipal au Maire (Délibération)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les délégations du Conseil Municipal dont peut être chargé le Maire en tout ou partie et pour la durée de son mandat suite à la modification du nouveau Code des Marchés Publics (seuil de passation des marchés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à Madame le Maire le pouvoir pour la durée de son mandat :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et passer à cet effet les actes nécessaires.

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution ainsi que les avenants, et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant (90 000 € H.T.) lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de passer les contrats d'assurance et de les signer,
- de passer les conventions et de les signer,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (par exemple, la bibliothèque municipale),
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les cas,
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3 000 €.

III. Désignation des délégués aux différentes instances : Syndicats, CCAS, Ecole départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche, commissions communales et autres organismes

Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche – Renouvellement du comité syndical.

Madame le Maire expose qu'à la suite des dernières élections municipales, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche, auquel la commune adhère, est amené à renouveler son comité.

Madame le Maire invite donc le Conseil Municipal à élire deux délégués (un titulaire, un suppléant),

- ◆ M. Jérôme VINCENT, Titulaire,
- ◆ Mme Céline BONNET, Suppléante

ayant obtenu la totalité des suffrages sont désignés.

Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des cantons d'Annonay-Serrières.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux délégués titulaires auprès du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des cantons d'Annonay et de Serrières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions, a désigné :

- ◆ M. Jean-Yves MONNET
- ◆ M. Pierre-Yves GAY

Désignation délégués au C.C.A.S

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer des délégués du Conseil Municipal au sein de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, ont été désignés, à l'unanimité :

- ◆ Mme Geneviève FAVERJON
- ◆ Mme Sylvie COCHONNAT,
- ◆ Mme Marie-Josèphe GRENIER
- ◆ Mme Janick PEYRAVERNAY
- ◆ M. Jérôme VINCENT
- ◆ Mme Delphine GAILLARD
- ◆ Mme Nathalie RANDON

Délégués commission extra-municipale :

- ◆ Madame Danielle DEMENUS (UDAF),
- ◆ Monsieur Guy VITOUX (Mutuelle),
- ◆ Madame Jocelyne PERRIER (Ainés Ruraux),
- ◆ Monsieur Guy BRUNER (ADMR),
- ◆ Monsieur François KRAFT (Collectif 31),
- ◆ Madame Antonia LINOSSIER (ADAPEI),
- ◆ Madame Patricia ARCHIER (AFR),

Désignation de délégués auprès du Syndicat de la Vallée de la Deûme (transport scolaire)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux délégués au sein du Conseil Municipal pour le Syndicat de la Vallée de la Deûme.

Après en avoir délibéré, ont été désignés, par 18 voix pour et 1 abstention :

- ◆ M. Jean-Claude RAYMOND
- ◆ M. Jérôme VINCENT

Composition de la commission d'appel d'offres

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer pour la commission d'appel d'offres, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Il est donc obligatoire de procéder à des élections au suffrage proportionnel en vue de la composition légale de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire président de droit cette commission.

Suite au vote du Conseil Municipal, sont élus, à l'unanimité et pour la durée de leur mandat :

TITULAIRES

- ◆ M. Jérôme VINCENT
- ◆ M. Pierre-Yves GAY
- ◆ M. Romain ARPIN-PONT

SUPPLEANTS

- ◆ M. Jean-Pierre CHAPILLON
- ◆ Mme Patricia PAUZE
- ◆ M. Max DESSUS

Composition de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Madame le Maire propose de reporter cette désignation et de l'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance, les candidats tiers n'ayant pas été trouvés.

Désignation d'un délégué à l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche (EDMDA)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote d'un délégué à l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche au sein du Conseil.

Après en avoir délibéré, 18 voix pour et 1 abstention, a été désignée :

- ◆ Mme Geneviève FAVERJON

Désignation d'un délégué au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote d'un délégué au Comité Nationale d'Actions Sociales (CNAS), au sein du conseil.

Après en avoir délibéré, 18 voix pour et une abstention, a été désignée :

- ◆ Mme Geneviève FAVERJON

Désignation d'un délégué et d'un suppléant à l'association des communes forestières de l'Ardèche.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer au sein du conseil un délégué titulaire et un suppléant à l'association des communes forestières de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 17 voix pour et 2 abstentions, a désigné :

- ◆ M. Pierre-Yves GAY, Titulaire
- ◆ Mme Céline BONNET, Suppléante

IV. Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Madame le Maire donne lecture de la circulaire du 11/07/2002 concernant la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de la défense dans chaque commune, et procède à la désignation de de ce délégué.

- ◆ M. Jérôme VINCENT étant volontaire, ce poste lui est confié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** cette nomination.

V. Attribution de l'indemnité de conseil à verser à compter de la date d'élection de la nouvelle municipalité à Monsieur Le Trésorier d'Annonay

Indemnité de conseil au trésorier principal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la délibération fixant l'indemnité de conseil au trésorier principal, suite à l'élection du conseil municipal du 28 mars 2014.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la Loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des Communes, et du décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leur Etablissements Publics aux Agents des Services Extérieurs de l'Etat, chargés des fonctions de receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux, indemnité qui se substitue à l'indemnité de gestion communale créée par arrêté du 6 juillet 1956.

Considérant :

- qu'il est de l'intérêt de la Commune de continuer à bénéficier des prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à Monsieur BELLONI, receveur municipal, l'indemnité de conseil prévue par les textes précités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions,

- **DECIDE** d'allouer à Monsieur BELLONI Yves, Trésorier d'Annonay, l'indemnité de conseil à compter de la date d'élection de la nouvelle municipalité.

- **DECLARE** que la dite indemnité sera calculée chaque année au taux plein du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

VI. Questions diverses.

1/ Propositions de désignation aux organismes et commissions de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay

Madame le Maire précise que le prochain conseil communautaire a lieu le 17 avril, seront élus le Président et les vice-présidents. La séance est publique.

Madame le Maire informe des propositions qui seront faites pour la commune de Boulieu-lès-Annonay lors du Conseil Communautaire du 17 avril prochain :

Bureau : Mme Geneviève FAVERJON

Animations Économiques du Bassin d'Annonay : Mme Aurélie BONNET

CA CIAS : Mme Geneviève FAVERJON

Commission accessibilité : Mme Aurélie BONNET

Mission Locale : Mme Delphine GAILLARD

Commission intercommunale des impôts directs : Mme Céline BONNET
– Mme Janick PEYRAVERNAY

SYTRAD : M. Max DESSUS

Syndicat Mixte Ardèche (commission thématique Tourisme, loisirs, culture, valorisation du patrimoine) : Mme Geneviève FAVERJON

Syndicat 3 Rivières : M. Jean-Pierre CHAPILLON (Titulaire) et Mme Céline BONNET (Suppléante)

Syndicat Mixte des Rives du Rhône : Mme Céline BONNET (Titulaire) et M. Pierre-Yves GAY (Suppléant)

EPIC de l'Office du Tourisme : Mme Céline BONNET

Entente Véloroute Voie Verte : Mme Céline BONNET (Suppléante)

Commissions existantes :

- Économie : Mme Aurélie BONNET
- Aménagement : M. Jérôme VINCENT
- Environnement : M. Jean-Yves MONNET
- Transports : Mme Céline BONNET
- Culture : M. Jean-Pierre VALENTIN
- Sports : M. Max DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 05.

Prochain conseil municipal : mercredi 23 avril 2014 à 20h00.